



# BÂTIMENT DURABLE

L'actualité trimestrielle du développement durable  
sur les marchés du bâtiment





## SOMMAIRE

### ◆ Logement

- Rénovation énergétique du parc de logements existants  
page | 4
- Performance énergétique du parc de logements neufs  
page | 9

### ◆ Tertiaire

- Performance énergétique du parc de bâtiments tertiaires neufs et existants  
page | 10

### ◆ Adaptation de la filière

- Adaptation des entreprises du Bâtiment et de la maîtrise d'œuvre  
page | 11

## PRÉSENTATION DE LA CEL BTP

### La CEL BTP Observatoire du BTP en Limousin

La Cellule Economique du Limousin BTP (CEL BTP) a pour vocation de fournir aux acteurs régionaux et locaux de la filière de la construction des études et des analyses ciblées qui facilitent leur prise de décision.

Pour mener à bien ce rôle d'observatoire du BTP en Région, la CEL BTP a développé des savoir-faire en matière d'études et de diagnostic, une expertise sur l'économie du secteur du BTP et une capacité à travailler en partenariat avec les acteurs locaux.

La CEL BTP est par ailleurs membre du réseau national des Cellules Economiques Régionales de la Construction (CERC), réseau qui s'est constitué avec deux objectifs : consolider les travaux régionaux, permettre des analyses et comparaisons interrégionales.

## Le bâtiment durable en Limousin

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a été promulguée le 17 août 2015. Le texte met l'accent sur la rénovation thermique des bâtiments et la construction de bâtiments à haute performance énergétique. La loi dispose dans son article 5 : « Avant 2025, tous les bâtiments privés résidentiels dont la consommation en énergie primaire est supérieure à 330 kilowattheures d'énergie primaire par mètre carré et par an doivent avoir fait l'objet d'une rénovation énergétique. »

Au niveau national mais aussi local, plusieurs mesures financières incitatives ont été mises en place ou ajustées ces dernières années par les pouvoirs publics dans le but d'intensifier la rénovation énergétique des logements et des bâtiments.

### Les points-clés :

◆ Selon les dernières données du **crédit d'impôt développement durable 2014** (sur les travaux effectués en 2013), les ménages limousins, propriétaires occupants, ont engagé 13 781 actions de rénovations énergétiques. Si le nombre d'actions réalisées est en léger repli, la proportion de bouquets de travaux progresse (+40% par rapport au CIDD 2013).

Concernant les types de travaux, l'isolation représente la moitié des demandes et progresse par rapport à 2013 (+10,5%) alors que les installations d'équipements de chauffage et de production d'énergie marquent le pas par rapport au CIDD précédent (respectivement -8,4% et -19,8%).

◆ Concernant **les autres leviers à la rénovation énergétique**, les **Eco-PLS** affichent une belle dynamique avec 298 éco-prêts pour des logements sociaux à fin mai 2015, soit déjà presque le double du bilan 2014. Les données du programme **Habiter Mieux de l'ANAH** présentent une évolution positive (cumul sur un an au 2T2015), avec près de 900 logements financés, soit +1,5% sur un an. Le nouveau dispositif du **Conseil Régional, Energie Habitat+** affiche des résultats encourageants avec 202 demandes d'aide de travaux déposées au 10 juin 2015. On note cependant que l'utilisation de l'**Eco-PTZ** affiche de faibles résultats (30 au 1<sup>er</sup> trimestre 2015).

◆ Concernant la **construction neuve de logements ou de bâtiments tertiaires**, les indicateurs (labels de performance énergétique, démarches de qualité environnementale) sont mal orientés.

◆ **La montée en compétences des professionnels se poursuit** : 840 entreprises sont qualifiées « RGE » (tous organismes certificateurs) en Limousin à fin juillet 2015 soit une hausse de 133% par rapport à septembre 2014.

◆ **Les Espaces Info Energie** ont connu une accélération du nombre de contacts en fin d'année 2014 et 2 460 contacts ont été recensés au 1<sup>er</sup> semestre 2015 (+26% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2014).

## LES LOGEMENTS COLLECTIFS & PARTICULIERS



### Rénovation énergétique du parc de **logements existants**...

PARC  
RÉNOVÉ

|       |  |      |   |
|-------|--|------|---|
| 533   | éco-PTZ distribués en 2014 (évol. 1 an)  | -16% | ▼ |
| 898   | logements aidés "Habiter mieux" de l'ANAH au 2ème trimestre 2015 (cumul 4 trim., évol. 1 an)           | +2%  | ▲ |
| 0     | demandes de labellisation BBC rénovation de logements au 1° trimestre 2015 (cumul 4 trim., évol. 1 an) | ns   |   |
| 6 643 | GWh cumac de Certificats d'économie d'Énergie cumulés à fin août 2014 (évol. vs fin mars)              | +8%  | ▲ |

### Performance énergétique sur le **logement neuf**...

PARC  
NEUF

|       |  |        |   |
|-------|--|--------|---|
| 2 100 | logements autorisés à fin mars 2015 (cumul 12 mois, évol. 1 an)  | -9%    | ▼ |
| 98    | demandes de labellisation énergétique pour logements neufs au 1° trimestre 2015 (cumul 4 trim., évol. 1 an)                          | -55%   | ▼ |
| 5%    | des logements autorisés ont fait l'objet d'une demande de labellisation énergétique au 1° trimestre 2015 (cumul 4 trim., évol. 1 an) | -5 pts | ▼ |

### Performance énergétique des **locaux neufs et existants**...

## LES BÂTIMENTS TERTIAIRES



|     |  |      |   |
|-----|--|------|---|
| 0   | m <sup>2</sup> de locaux existants ont fait l'objet d'une demande de labellisation BBC rénovation au 1° trimestre 2015 (cumul 4 trim., évol. 1 an) | n.s. |   |
| 282 | milliers de m <sup>2</sup> de locaux tertiaires autorisés à fin mars 2015 (cumul 12 mois, évol. 1 an)  | +59% | ▲ |
| 0   | m <sup>2</sup> de locaux neufs ont fait l'objet d'une demande de labellisation BBC au 1° trimestre 2015 (cumul 4 trim., évol. 1 an)                | n.s. |   |

### Adaptation de la filière...

#### Montée en compétences des professionnels et des bureaux d'études

## LA FILIÈRE PROFESSIONNELLE



|       |   |      |   |
|-------|---|------|---|
| 1 122 | Signes Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) recensés au 1° trimestre 2015 (évol. 1 trim) | +34% | ▲ |
| 647   | Entreprises Reconnues Garant de l'Environnement (RGE) au mois de mars 2015 (évol. 1 trim)   | +36% | ▲ |
| 7     | signes RGE Etudes recensés à la fin du 1° trimestre 2015 (évol. 1 trim)                     | -13% | ▼ |



POTENTIEL

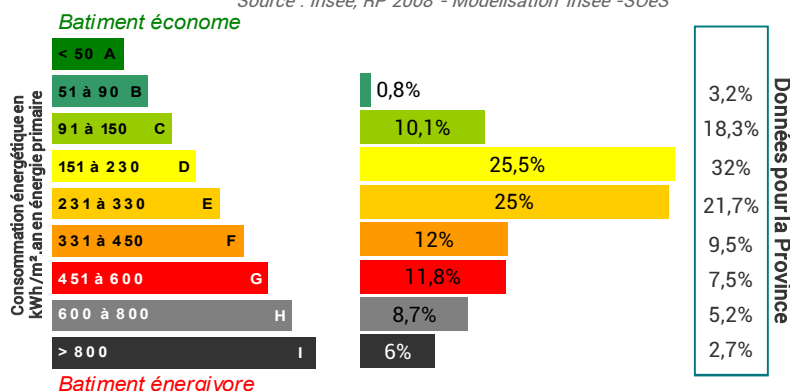
### Un potentiel de rénovation important en Limousin :

- Un parc ancien : 62% des résidences principales ont été construites avant 1975.
- 89% des logements limousins (résidences principales) sont classés en étiquette DPE D ou inférieures et donc considérés comme énergivores (78,6% pour les données concernant la province).

Note méthodologique : Cette estimation met en œuvre le modèle développé par l'ANAH, qui fournit une distribution des Diagnostics de Performance Énergétique (DPE) par segment du parc (période de construction, habitat collectif/individuel...). Ce modèle a été enrichi d'une correction climatique communale ainsi que d'une prise en compte d'une éventuelle sous-occupation des logements (INSEE). A noter que 2 "lettres" supplémentaires ont été ajoutées à l'échelle classique dans cette modélisation pour segmenter plus finement le parc des logements les moins efficaces (catégories H et I).

### Répartition des résidences principales en Limousin et en province, selon la performance énergétique (étiquette DPE)

Source : Insee, RP 2008 - Modélisation Insee - SOeS



Données pour la Province

## Près de 10 650 ménages ont demandé un crédit d'impôts en 2014

(Source : estimation CERC à partir des données DGFIP)

Le **Crédit d'Impôt Développement Durable (CIDD)** lié à la qualité environnementale de l'habitation principale est le principal levier à la rénovation énergétique en Limousin. Depuis le 1er septembre 2014, Le CIDD est devenu le CITE, **Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique**, pour les travaux réalisés jusqu'au 31 décembre 2015.

### Analyse des CIDD accordés

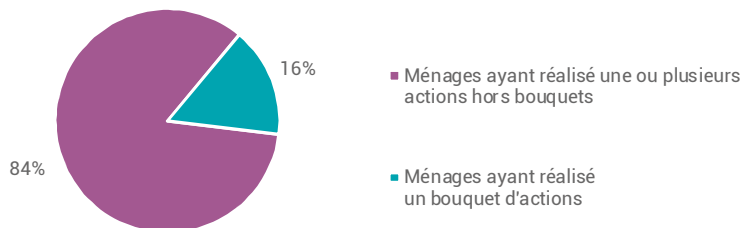
Plus de **8 M€ de crédit d'impôts** ont été accordés en 2014 à **8 850 ménages** limousins, pour des travaux réalisés en 2013.

Le montant moyen de crédit d'impôts accordé par foyer est de **924€**, proche de la moyenne nationale (923€ par foyer).

|   | région    | France métropolitaine | Part région / France |
|---|-----------|-----------------------|----------------------|
| Nombre de ménages ayant obtenu un crédit d'impôts | 8 850     | 658 681               | 1,3%                 |
| Montant total de crédit d'impôts accordé (€)      | 8 180 357 | 607 944 288           | 1,3%                 |
| Montant moyen de crédit d'impôts par foyer (€)    | 924       | 923                   | -                    |

### Part des ménages ayant obtenu un crédit d'impôt pour la réalisation d'un bouquet de travaux ou d'actions hors bouquet en 2014 en Limousin

Unité : % du nombre de ménages ayant obtenu un crédit d'impôt  
- Source : estimations CERC d'après les données DGFIP



On estime que **1 400 ménages**, soit **16%** des ménages ayant obtenu un crédit d'impôts, ont réalisé un bouquet d'actions : une action d'isolation (vitres, toiture ou murs) couplée à un changement d'équipement de chauffage. Les taux de crédit d'impôts étant majorés pour les actions composant un bouquet de travaux. En comparaison, la part des ménages ayant réalisé un bouquet d'actions au niveau national est de 15%.

### Analyse des demandes de CIDD

Plus de **10 648 ménages** du Limousin se sont engagés dans ce dispositif en 2014.

Afin de comptabiliser l'ensemble des travaux engendrés par ce dispositif incitatif, il faut considérer également près de **1 800 ménages** ayant demandé mais n'ayant pas obtenu de crédit d'impôts. Les actions réalisées ne remplissaient pas toutes les conditions d'éligibilité (exemple : un changement de fenêtre en maison individuelle n'est éligible qu'en cas de bouquet).

Au total **10 648 ménages** ont demandé un crédit d'impôts en 2014 pour **13 781 actions** réalisées en 2013. Cela a généré plus de **58 M€ de montant de travaux** selon les déclarations des ménages.

Le montant moyen de travaux par foyer est plus faible en Limousin qu'au niveau national.

|   | région     | France métropolitaine | Part région / France |
|---|------------|-----------------------|----------------------|
| Nombre de ménages ayant demandé un crédit d'impôts    | 10 648     | 780 259               | 1,4%                 |
| Nombre total d'actions réalisées                      | 13 781     | 1 019 667             | 1,4%                 |
| Montant total de travaux déclarés par les ménages (€) | 58 700 100 | 4 499 587 357         | 1,3%                 |
| Montant moyen de travaux par foyer (€)                | 5 513      | 5 767                 | -                    |

LEVIERS



### CE QUE L'ON APPREND PAR AILLEURS :

Dans le cadre des nouvelles mesures pour relancer l'investissement présentées par le Premier ministre le 8 avril 2015, il est prévu de prolonger le CITE dans les conditions qui seront stipulées par la loi de finances pour 2016.



Les **10 648 ménages** ayant demandé un crédit d'impôts en 2014 représentent **4,8% des propriétaires occupants** de résidences principales du Limousin, contre 4,9% au niveau national. Le Limousin figurait ainsi dans les régions où le dispositif a été légèrement moins utilisé que la moyenne française. Le montant moyen de travaux déclaré par les ménages est également en dessous de la moyenne nationale.

La moitié des travaux effectués et ayant fait l'objet d'une demande de CIDD concerne l'isolation du logement, notamment l'isolation des parois vitrées et des toitures. La sollicitation du CIDD pour des travaux d'isolation est d'ailleurs globalement en hausse (+10,5%) par rapport à l'année précédente. Les travaux liés à la mise en place de système de chauffage bois est le domaine de travaux le plus sollicité par les ménages. Cependant, les installations d'équipements de chauffage et de production d'énergie sont en recul (-8,4% pour le chauffage et -19,8% pour la production d'énergie).

Au total, 13 781 actions ont été réalisées et ont fait l'objet d'une demande de crédit d'impôt en 2014. Ce nombre total d'actions a légèrement diminué entre 2013 et 2014 : **-1,4%**, alors que les conditions d'obtention étaient strictement identiques.

Si le nombre d'actions réalisées est en léger repli, ce constat cache des disparités. Le nombre d'actions « hors bouquet » ou « non éligibles » a diminué de **10%** par rapport à l'année précédente (les actions « non éligibles » sont essentiellement des actions « hors bouquet »). À l'inverse, le nombre d'actions « en bouquet » fait un bond de **41%**. La part des ménages ayant réalisé un bouquet de travaux est donc en **hausse** par rapport à l'année précédente.

Le montant global de CIDD distribué par l'État a **diminué** de 9,3% par rapport à 2013, tout comme le montant total des travaux déclaré par les ménages (-15%). Il faut également noter la forte baisse du montant moyen de travaux déclaré par les ménages.

## POUR RAPPEL /

Le CIDD est une disposition fiscale sans conditions de ressources en 2013 et 2014. Il permet aux ménages de déduire de leur impôt sur le revenu une partie des dépenses réalisées pour certains travaux d'amélioration énergétique dans leur résidence principale. Le taux de crédit d'impôts est variable selon l'action réalisée et est majoré pour les actions incluses dans un bouquet de travaux.

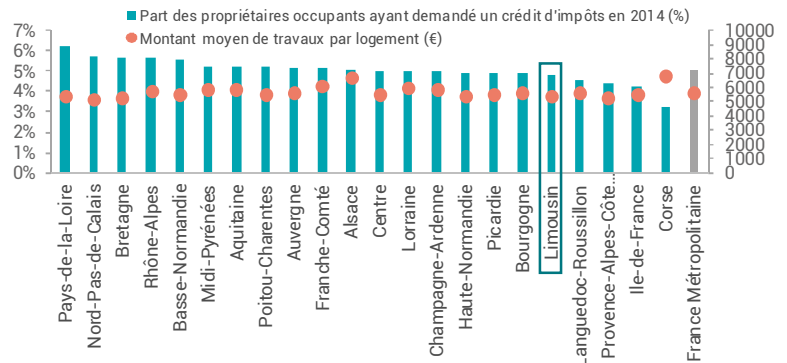
A partir de 2015 le crédit d'impôts (CITE) évolue :

- pour les travaux engagés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 août 2014 : deux taux subsistent, 15% pour les actions seules et 25% pour les actions incluses dans un bouquet. Cela a pour objectif de favoriser les bouquets d'action.

- pour les travaux engagés à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014 et jusqu'à fin 2015 : un taux unique de 30% s'applique à toutes les actions pour enclencher la massification. Il n'existe plus d'incitation en faveur des bouquets de travaux mais une forte incitation à s'engager dans une action d'amélioration énergétique tout en ayant la possibilité de combiner plusieurs actions ou de les étaler sur plusieurs années.

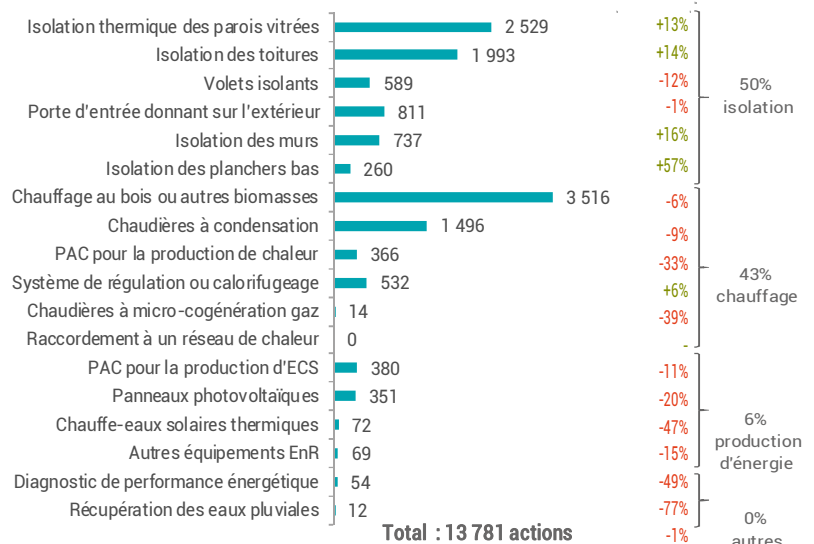
## Comparaison interrégionale sur la part des ménages ayant demandé un CIDD en 2014

Unités : % (part des propriétaires) et euros (montant moyen de travaux) - Source : estimation CERC d'après données DGFIP



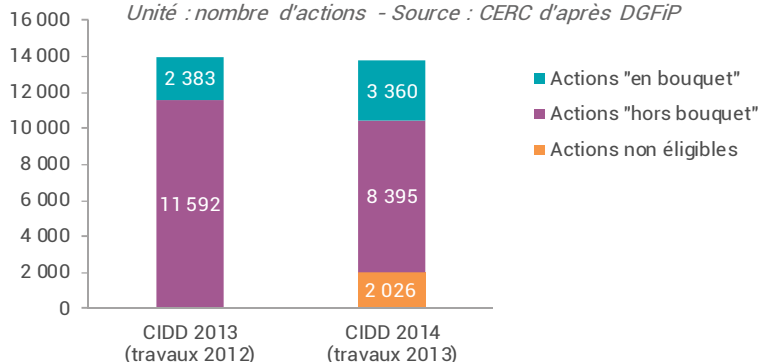
## Répartition des CIDD demande en 2014 par type de travaux et évolution par rapport à 2013 en Limousin

Unité : nombre d'actions, évolution en %, et part en % du nombre total d'actions



## Evolution du nombre d'actions pour lesquelles un CIDD a été demandé en Limousin

Unité : nombre d'actions - Source : CERC d'après DGFIP





## Les leviers à la rénovation énergétique des logements : Eco-PTZ, Habiter mieux, Eco-PLS ...

LEVIERS

### Eco-PTZ (éco-prêts à taux zéro)

Après une année 2014 en repli de 14,9% par rapport à 2013, le nombre d'éco-PTZ distribués en Limousin est faible au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 (seulement 30). Sur un an, la baisse est de 16%.

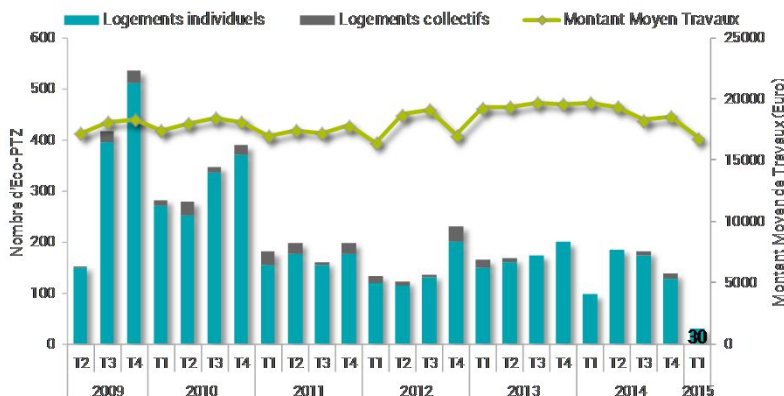
Depuis le début de l'année 2009, 5 088 Eco-PTZ ont été accordés en Limousin, principalement sur des logements individuels (94%).

Le montant moyen des travaux est de 16 780 Euros au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, inférieur à la moyenne longue période.

*Un éco-prêt à taux zéro permet de financer la rénovation énergétique du logement sans faire d'avance de trésorerie et sans payer d'intérêts. Contrairement au CIDD, l'Eco-PTZ vise un marché spécifique, celui de la rénovation « lourde ».*

### Distribution d'éco-PTZ en Limousin

Unité : nombre d'éco-PTZ - Source : SGFGAS



### Dispositif « Habiter mieux » de l'ANAH :

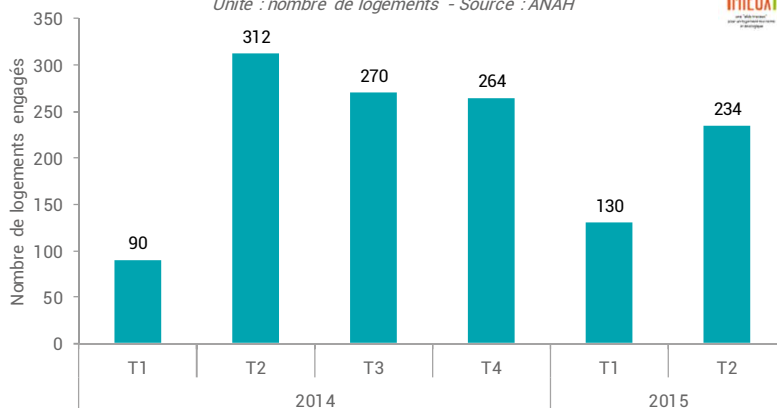
Après un 1<sup>er</sup> trimestre en repli, le nombre de logements financés par le programme « Habiter mieux » est en hausse au 2<sup>ème</sup> trimestre (234 logements).

Sur un an (au 2T2015), près de 900 logements ont été financés représentant une hausse de 1,5% sur un an.

*L'objectif est d'aider des ménages aux ressources modestes et des locataires du parc privé (via leurs bailleurs) à améliorer leur logement par des travaux de rénovation thermique efficaces, afin de gagner en confort et en qualité de vie. Depuis juin 2013, le dispositif est ouvert aux propriétaires bailleurs et les plafonds de revenus ouvrant droit à cette aide ont été rehaussés afin de permettre à un plus grand nombre de foyers modestes d'en bénéficier.*

### Evolution du programme Habiter mieux de l'ANAH en Limousin

Unité : nombre de logements - Source : ANAH



### Dispositif Eco-PLS

En 2015, le nombre d'éco prêts logement social seconde génération engagés en Limousin progresse.

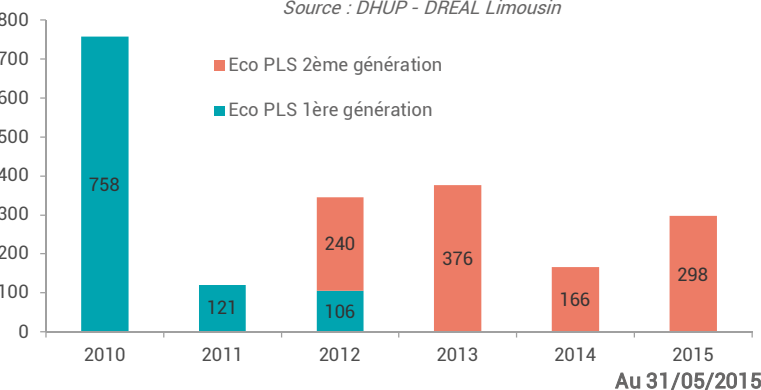
Au 31 mai 2015, 298 Eco-PLS ont été engagés, c'est déjà presque le double que le bilan 2014.

Le montant des aides distribuées en 2015 (3,2 millions d'euros) ont permis la réalisation de 9,6 millions d'euros de travaux.

*La seconde génération d'Eco-PLS (éco-prêt Logement Social) a été mise en place depuis le 1er décembre 2011. Distribué sur une durée maximum de 25 ans, l'éco-prêt logement social est désormais délivré à taux variable adossé au livret A et fonction de la durée du prêt. Il est accessible pour les logements les plus économes (de catégorie énergétique E à G, et de catégorie D sous certaines conditions), avec un objectif de 70 000 logements sociaux rénovés par an.*

### Distribution d'ECO PLS en Limousin (dossiers engagés)

Source : DHUP - DREAL Limousin



### CE QUE L'ON APPREND PAR AILLEURS :

Depuis le début du dispositif de la prime à 1 350 €, 531 dossiers ont été engagés en Limousin.

*La prime de 1 350 €, mise en place en septembre 2013 pour aider les ménages aux revenus moyens à financer des travaux de rénovation énergétique de leur logement, s'est arrêté au 31 décembre 2014. L'objectif était de mobiliser un public habituellement peu concerné par la rénovation énergétique.*

*Les derniers dossiers reçus font l'objet d'une instruction en 2015, ainsi 113 dossiers l'ont été au 1<sup>er</sup> trimestre 2015.*





## Les leviers à la rénovation énergétique des logements : ...Certificats d'Economie d'Énergie (CEE), Aides régionales

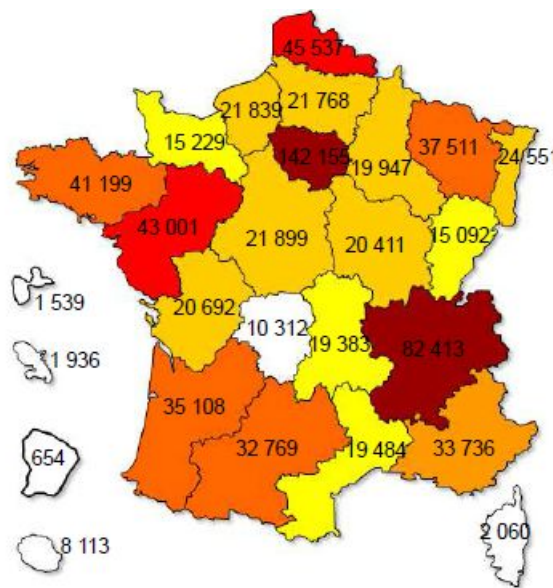
### Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) :

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré en Limousin, pour des opérations standardisées et des opérations spécifiques, s'élève à 10 312 GWh cumac à fin mai 2015 depuis la mise en place du dispositif.

Les CEE liés spécifiquement au logement représentent 6 643 GWh cumac en août 2014. Les travaux réalisés concernent pour 64% le secteur thermique, devant les actions menées sur l'enveloppe des logements (35%).

La troisième période d'obligation d'économie d'énergie a débuté le 1er janvier 2015 pour une durée de trois ans avec un objectif d'économies d'énergie de 700 TWh cumac, soit un doublement par rapport à la deuxième période.

Cette mesure repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les Pouvoirs Publics sur une période donnée aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur / froid, fioul domestique et carburants automobiles) comme EDF, Gaz de France, la CPCU, Total, SIPLEC, ...



LEVIERS

### Le dispositif Energie Habitat + du Conseil Régional :

Ce dispositif d'aides aux travaux est ouvert aux propriétaires occupants, sous conditions de ressources et aux propriétaires bailleurs louant des logements en loyer conventionné.

Seuls sont éligibles les travaux préconisés par le diagnostic thermique préalable (financé par le Conseil Régional), dans le cadre d'un projet de réhabilitation globale, et permettant d'atteindre un gain énergétique minimum de 20%.

A noter :

- La subvention de la Région en faveur des propriétaires occupants est bonifiée de 5% lorsque les travaux réalisés mettent en œuvre des matériaux respectueux de l'environnement (isolation chanvre, laine de bois, laine de mouton, ouate de cellulose, bardage bois dans le cadre d'une isolation par l'extérieur,...).

- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels titulaires de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

### Dispositif Energie Habitat + 2015 - Bilan au 10 juin 2015 :

- ✓ 438 diagnostics énergétiques financés
- ✓ 202 demandes d'aides de travaux déposées (96% sont des propriétaires occupants)
- ✓ 51 aides aux travaux attribuées pour près de 250 000 € de subventions :
  - 68% des dossiers attribués concernent des travaux dont le gain énergétique est supérieur à 40%
  - 8 dossiers ont bénéficié d'un taux bonifié du fait de l'utilisation d'éco-matériaux

## Les demandes de labellisation BBC rénovation stagnent

Les demandes de labellisation BBC Rénovation dans le logement collectif, individuel groupé ou individuel stagnent. En effet, aucune demande n'a été enregistrée depuis plus d'1 an.

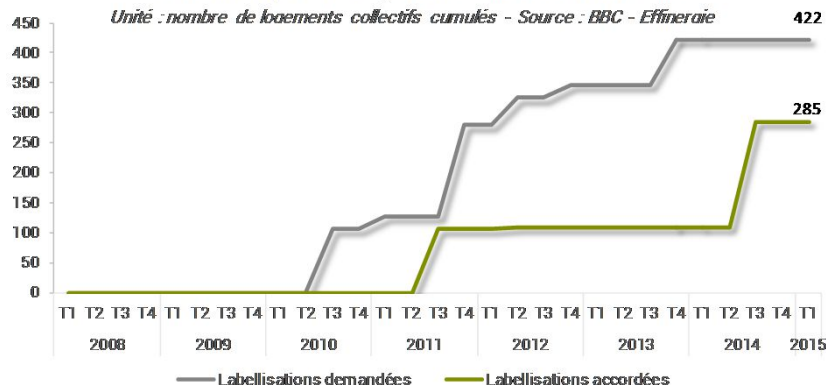
Au premier trimestre de l'année 2015, il n'est pas enregistré de nouvelles labellisations accordées sur la région.

Un écart entre le nombre de demandes et des labellisations accordées qui s'explique par le délai de chantier (taux de chute lié à l'abandon ou à la non-conformité à la nomenclature BBC inférieur à 3%).

INDICATEURS

### Evolution des demandes et accords de labellisations BBC rénovation pour les logements collectifs en Limousin

Unité : nombre de logements collectifs cumulés - Source : BBC - Effineraie



## Consultation des Espaces Info → Energie : une bonne dynamique

Le nombre de demandes formulées auprès des PRIS Espaces Info Energie (EIE) en Limousin conserve une bonne dynamique sur le 1<sup>er</sup> semestre 2015. Avec 2 461 contacts enregistrés au 1<sup>er</sup> semestre 2015, en repli par rapport au semestre précédent mais en hausse de 26% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2014.

Ces bons résultats ont été boostés par la 2<sup>ème</sup> campagne de communication intervenue en novembre. En effet, une nouvelle campagne de communication s'est déroulée du 2 au 25 novembre 2014 afin d'inciter les citoyens à utiliser le dispositif d'accompagnement et de conseil « Rénovation Info Service ».

Les points PRIS (Points Rénovation Info-Service) sont présents sur l'ensemble du territoire régional. Ils comprennent les Espaces Info Energie et les points PRIS ANAH (données points PRIS ANAH non disponibles à date de publication). En s'appuyant notamment sur ce réseau existant, l'État a structuré l'offre d'accompagnement des particuliers dans la rénovation de leur logement. La mise en place du numéro guichet unique a vocation à massifier la mobilisation des particuliers en leur donnant les moyens de trouver des conseils neutres, gratuits et pertinents.

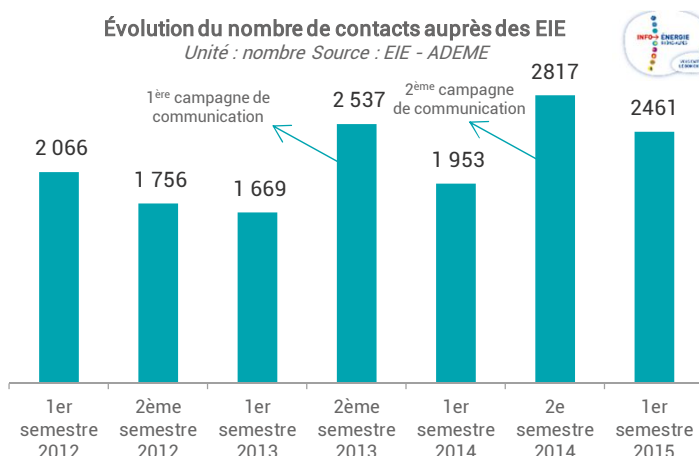
Le n° Azur : 0810 140 240 (prix d'un appel local) permet de répondre aux questions que se posent les particuliers et orienter chacun, en fonction de sa situation et de ses besoins, vers le Point Rénovation Info Service (PRIS) le plus proche.

L'enquête de satisfaction réalisée par les EIE pour la période de juin 2014 à juin 2015 montre que pour 65% des appels, le thème des aides financières est abordé. Le graphique ci-contre montre dans le détail les aides financières pour lesquelles des informations sont demandées, le CIDD/CITE est le plus fréquemment cité.

A noter qu'outre les dispositifs financiers, les appels concernent aussi particulièrement des projets de rénovation (56% des appels).

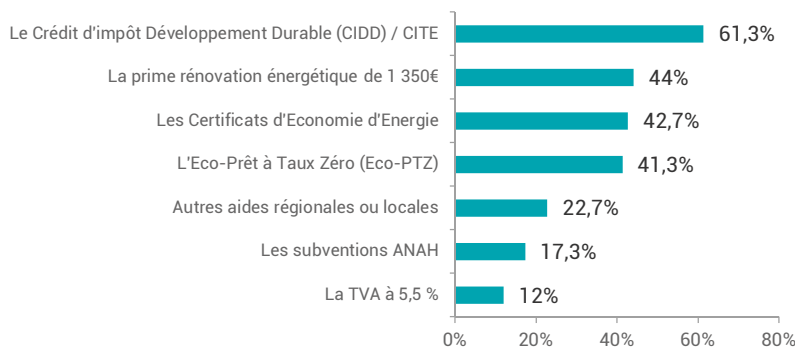
### Évolution du nombre de contacts auprès des EIE

Unité : nombre Source : EIE - ADEME



### EIE : objet des appels sur la période de juin 2014 à juin 2015, détails aides financières - Limousin

Source : EIE / ADEME, enquête satisfaction



### POUR ALLER AU DELA DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BATIMENT :

Dans le cadre du plan de relance de la filière construction, les pouvoirs publics ont souhaité soutenir une mobilisation collective des acteurs pour moderniser la filière, favoriser la montée en compétences des professionnels, améliorer la qualité et, réduire les coûts dans la construction neuve et la rénovation.

Pour mener cette politique ambitieuse de soutien à l'innovation et à la formation des entreprises du bâtiment, la Ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, Sylvia Pinel, a lancé en 2015 trois programmes prioritaires :

- un **Programme d'Action pour la qualité de la Construction et la Transition Énergétique (PACTE)** qui a pour vocation d'accompagner la nécessaire montée en compétences des professionnels du bâtiment dans le champ de l'efficacité énergétique afin de renforcer la qualité de la construction et de réduire la sinistralité ;
- un **Plan Transition Numérique dans le Bâtiment (PTNB)** qui prépare le déploiement du numérique dans toute la filière du bâtiment et en particulier dans les petites structures ;
- un **programme de recherche et développement** qui vise à faire émerger des techniques innovantes en matière de détection et d'extraction de l'amiante, en vue de lever les freins existants.

➔ **Deux appels à projets sont d'ores et déjà lancés** (ouverts le 31 juillet 2015) :

#### ➔ Renforcer les relations avec les territoires autour de la montée en compétences des professionnels du bâtiment

- Objectifs**
- soutenir des initiatives, portées en partenariat avec les collectivités territoriales, et en particulier les Régions, contribuant à la montée en compétences de l'ensemble des acteurs de l'acte de construire et d'exploiter les bâtiments ;
  - renforcer les compétences des formateurs et du corps enseignant, en lien avec les Régions, au regard des enjeux d'efficacité énergétique, de qualité de la construction et, de déploiement du numérique et de l'innovation dans le bâtiment.

A noter que pour cet appel à projets, des MOOCs\* (cours en ligne) pourront être proposés avec accompagnement de l'ADEME.

#### ➔ Développer des outils de mesure de la performance énergétique intrinsèque d'un bâtiment

- Objectifs**
- développer une méthodologie de mesure globale de la performance énergétique intrinsèque (enveloppe et équipements techniques) d'un bâtiment neuf ou rénové à la réception des travaux, par des mesures in situ de grandeurs physiques. Cette méthodologie de mesure globale devra permettre à terme de vérifier l'atteinte des objectifs de performances énergétiques intrinsèques.

Plus de détails sur ces 2 appels à projets : <http://www.territoires.gouv.fr/programme-d-action-pour-la-qualite-de-la-construction-et-la-transition-energetique>

\* : Un MOOC est une formation en ligne, ouverte à tous, gratuite et massive par le nombre de participants. L'ADEME et le Plan Bâtiment Durable ont engagé une étude participative en décembre 2014, qui visait à déterminer l'opportunité d'une offre de MOOCs sur le Bâtiment Durable. L'étude s'est conclue fin mai 2015 et a montré une forte volonté, à la fois d'acteurs individuels et d'acteurs représentatifs de la filière, de disposer d'une plateforme numérique commune et partagée.

Plus d'informations sur : <http://www.construction21.org/france/static/a-propos-de-construction21.html>



## 2 100 logements autorisés cumulés au T1 2015

### Logements autorisés

Cumul 12 mois à fin mars (évol. 1 an)

Source : Sit@del en date réelle estimée

LIMOUSIN  
2 100 lgts -8,7% ▼

FRANCE  
362 900 lgts -7,1% ▼

## Les nouveaux labels de performance énergétique au 1<sup>er</sup> trimestre

Les demandes de nouveaux labels de performance énergétique liés à l'entrée en vigueur de la RT2012 dans les logements neufs peinent à progresser avec 9 demandes au T1 2015. Les demandes de labellisation concernent 60 logements depuis la mise en place de la RT 2012 entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Avec l'entrée en vigueur de la RT2012 (Réglementation Thermique 2012), les constructions BBC deviennent la norme. L'association Effinergie a donc créé les labels Effinergie+ (correspondant globalement à un niveau de performance RT2012 -20% ou RT2012 -10%) et BEPOS (Bâtiment à Energie Positive, potentielle future RT2020). Ces labels visent à devenir la norme d'ici 2020.

20 logements ont fait l'objet d'une demande de labellisation énergétique (tous labels confondus) au 1<sup>er</sup> trimestre 2015. Sur un an, 98 demandes sont enregistrées, représentant 5% des logements autorisés sur la période.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, sur les 20 demandes, 11 sont encore des demandes de label BBC Effinergie. Par ailleurs, 9 demandes de label RT2012-20%, et aucune demande de labels Bepos Effinergie ont été enregistrées en région.

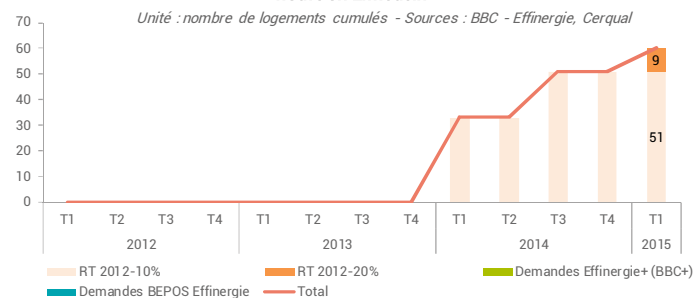
Les labellisations BBC accordées sont quant à elles en augmentation continue avec 80 labellisations accordées au T1 2015, ce qui représente 1 163 labels accordés depuis début 2009. Concernant ces labellisations, 57% sont des logements individuels et 43% des logements collectifs.

A noter que ces labellisations concernent des opérations dont la demande de permis de construire a été déposée avant le 1er janvier 2013.

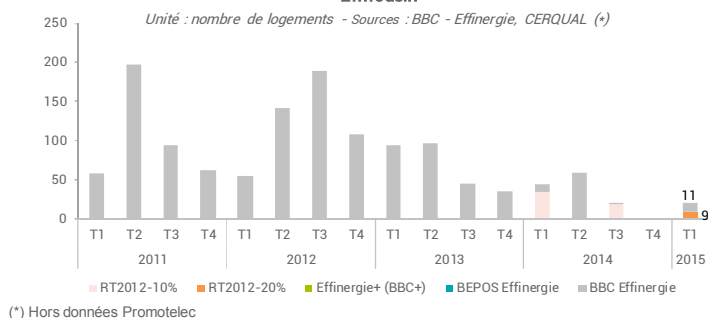
En ce qui concerne les démarches de qualité environnementale, 9 logements ont fait l'objet d'une demande de label au 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

Sur un an (2T2014-1T2015), ce sont ainsi 78 logements concernés, ce qui représente 13,6% des logements autorisés sur la période.

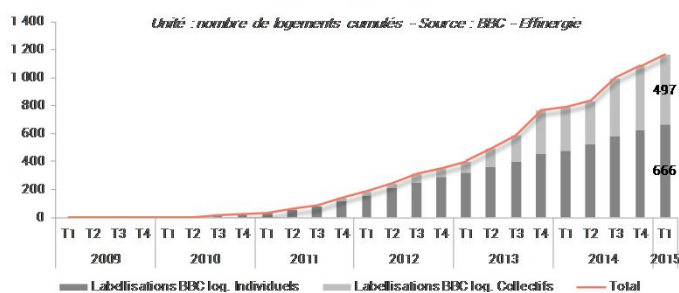
### Evolution des demandes de labels liés à la RT2012 de logements neufs en Limousin



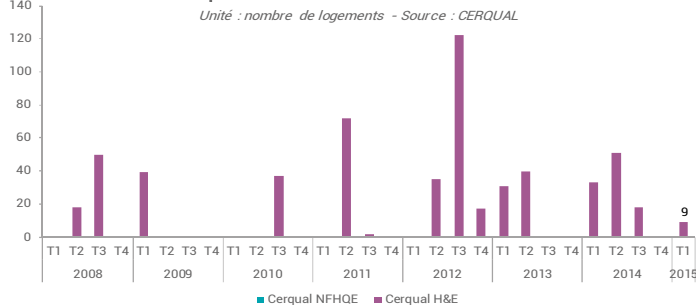
### Evolution des demandes de labellisations énergétiques en Limousin



### Evolution des labellisations BBC accordées pour les logements neufs en Limousin



### Evolution du nombre de logements engagés dans une démarche de qualité environnementale en Limousin



### CE QUE L'ON APPREND PAR AILLEURS :

Les textes nationaux prévoient que la réglementation thermique exigera la production neuve de bâtiments à énergie positive :

- A horizon 2018 pour les bâtiments publics
- A horizon 2020 pour les autres bâtiments.

La généralisation des bâtiments à énergie positive était déjà prévue pour 2020 par la loi Grenelle.

## Aucune demande de labellisation BBC tertiaire

PARC RÉNOVÉ

Dans le secteur de la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires, il n'est dénombré aucune demande.

A noter que le dispositif marque le pas au niveau national également, seulement 249 demandes enregistrées à fin mars 2015.

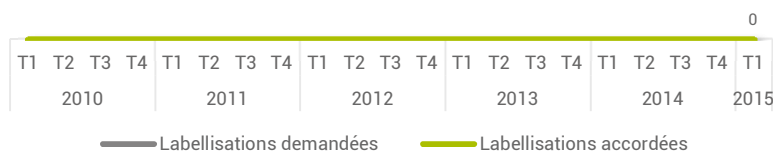
**Les CEE tertiaires cumulés progressent régulièrement.** Ils permettront théoriquement d'économiser 1 340 Gwh d'énergie (données cumulées à fin août 2014), notamment grâce à des travaux portant sur l'enveloppe des bâtiments.

Définition des secteurs :

- Enveloppe : Isolation de toitures, terrasses, murs, planchers, fenêtre, fermeture isolante...
- Thermique : chaudière basse température, chaufferie biomasse, robinet thermostatique, plancher chauffant à eau basse température...
- Equipement : Luminaire pour tube fluorescent, horloge sur dispositif d'éclairage, Logiciel de réduction des consommations des ordinateurs...
- Service : Contrat de performance énergétique, acquisition et réglage d'organes d'équilibrage neufs d'une installation collective de chauffage à eau chaude.

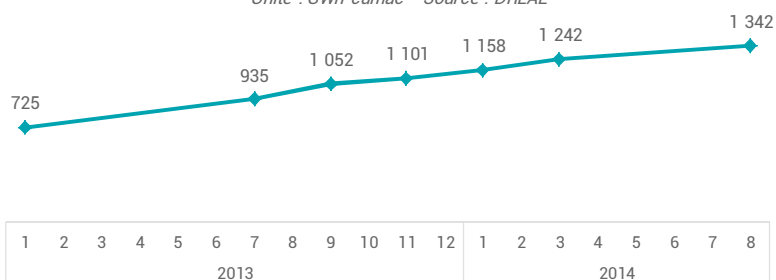
### Evolution des demandes et accords de labellisations BBC rénovation pour les bâtiments tertiaires en Limousin

Unité : Surface de locaux cumulés en m<sup>2</sup> - Source : BBC - Effinergie



### Evolution du volume cumulé de CEE tertiaires en Limousin

Unité : GWh cumac - Source : DREAL



## 282 mille m<sup>2</sup> de locaux tertiaires autorisés cumulés à fin mars 2015

PARC NEUF

### Surface de locaux tertiaires autorisés

Cumul 12 mois à fin mars (évol. 1 an)

Source : Sit@del



## Tertiaire neuf : les labellisations ne démarrent pas

A la suite de l'entrée en vigueur de la RT2012, aucune demande de labellisation de performance énergétique n'a été formulée pour les bâtiments tertiaires neufs. Depuis 2008, 6 684 m<sup>2</sup> de locaux engagés dans la labellisation BBC.

A noter toutefois qu'il existe encore un certain nombre de permis de construire autorisés dont les bâtiments étaient soumis à la RT2005 pouvant donc, le cas échéant, entrer dans le champ du label BBC soumis à la RT 2005.

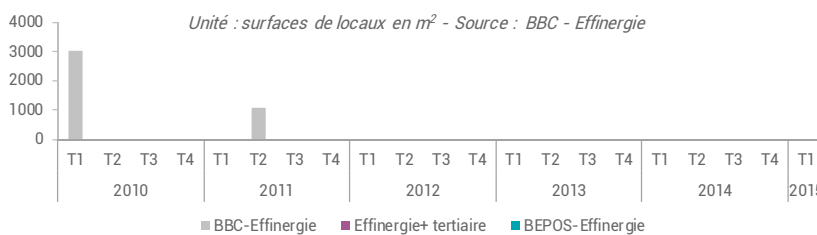
**Les démarches QEB (Qualité Environnementale des Bâtiments) stagnent depuis un an.**

Depuis 2010, 7 441 m<sup>2</sup> sont concernés par une démarche QEB.

Cette certification permet de distinguer les bâtiments tertiaires sur leur niveau de performances environnementales et énergétiques.

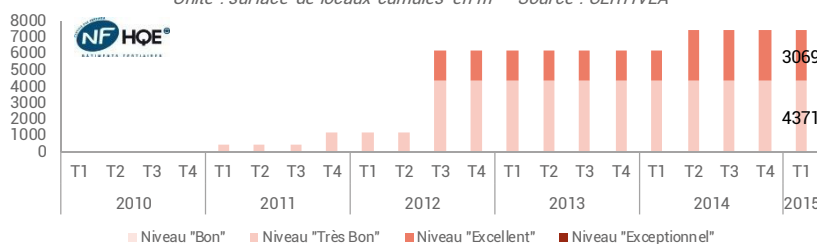
### Evolution des demandes de labellisations de performance énergétique pour les bâtiments tertiaires en Limousin

Unité : surfaces de locaux en m<sup>2</sup> - Source : BBC - Effinergie



### Bâtiments tertiaires engagés dans une démarche QEB en Limousin

Unité : surface de locaux cumulés en m<sup>2</sup> - Source : CERTIVEA



**CE QUE L'ON APPREND PAR AILLEURS :** La certification NF HQE Exploitation, délivrée par CERTIVEA, permet de reconnaître que les préoccupations environnementales sont prises en compte lors du processus d'exploitation des bâtiments. Trois axes sont pris en compte : Axe Bâtiment Durable (pour les propriétaires), Axe Gestion Durable (pour les exploitants ou donneurs d'ordre de l'exploitation), Axe Utilisation durable (pour les utilisateurs). En France, 929 bâtiments ont obtenu une certification, aucun pour l'instant en Limousin.



# Comment s'adapte la filière ?

## 5 500 établissements en Limousin

### BÂTIMENT

CONJONCTURE

#### Emplois salariés dans la Construction (Bât. + TP)

A la fin du 4<sup>e</sup> trimestre 2014 (évol 1 an) - Source : ACOSS-URSSAF

#### LIMOUSIN

13 541 sal. -4,8% ▼

#### FRANCE

1 398 309 sal. -2,6% ▼

#### Intérimaires Bâtiment

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2014 (évol 1 an) - Source : DARES

747 ETP -8,6% ▼

71 070 ETP -12,5% ▼

#### Demandeurs d'emploi (cat. A) de la Construction (Bât. + TP)

A fin T4 2014 (évol 1 an) - Source : DARES

3 142 DEFM +8,3% ▲

346 313 DEFM +7,9% ▲

## RGE

## 647 entreprises RGE à fin mars 2015

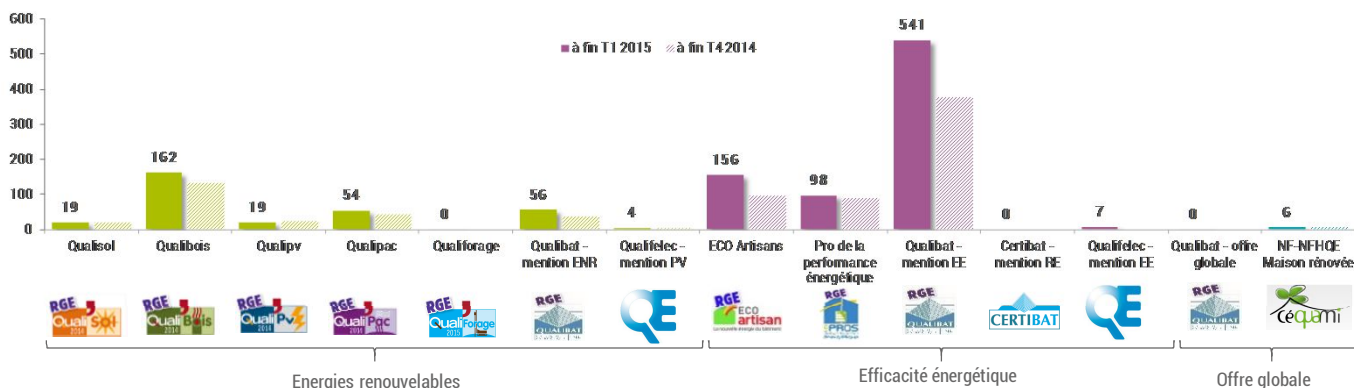
1 122 signes Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) recensés au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 (évol. 1 trim)

+34% ▲

Note : le nombre de signes est différent du nombre d'entreprises qualifiées, en effet une seule entreprise peut avoir plusieurs signes de reconnaissance

#### Evolution des signes RGE à la fin du T1 2015 en Limousin (évol. 1 trim)

Unité : nombre de signes recensés - Sources : Quali'Enr, Qualibat, Qualifecc, Cequami, Certibat



Depuis le 01/01/2014, les marques ECO artisans et Pros de la perf intègrent la nomenclature Qualibat (évolution Qualibat à considérer avec précaution)

#### L'adaptation des entreprises se poursuit :

Fin juillet 2015, 840 entreprises RGE sont recensées soit une hausse de 133% par rapport à septembre 2014.

Ainsi, 15% des établissements du Bâtiment sont RGE, ce taux monte à 42% pour les établissements employant au moins un salarié.



3 028 stagiaires ont suivi une formation FEEBat (Formation aux Economies d'Energie dans le Bâtiment - entreprises et artisans) à fin 2014 et depuis le début du dispositif en 2008 auprès de l'IFRB Limousin, l'ARFABAL, Auvergne Limousin et l'AFPA Limousin. En comparaison avec fin 2013, le nombre de stagiaires est en progression de 64 %.

## Les bureaux d'études et architectes

### MAÎTRISE D'ŒUVRE

STRUCTURE

152 architectes et 52 sociétés d'architectes inscrits au tableau de l'Ordre fin juin 2015 en Limousin

21 bureaux d'études adhérents au CINOV et 4 à l'UNTEC fin juin 2015 en Limousin

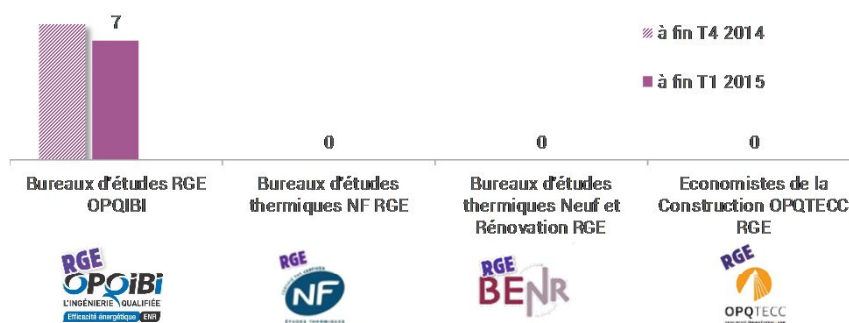
## 7 bureaux d'études qualifiés RGE

À la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2015, 7 bureaux d'études bénéficiaient de la qualification OPQIBI (destiné aux professionnels réalisant des prestations intellectuelles concourant à la performance énergétique des bâtiments et des installations d'énergie renouvelable), la qualification BE thermique NF RGE (s'adresse à toute entité ayant réalisé au moins 10 études thermiques), la qualification BENR RGE (destiné aux professionnels réalisant des études pour la performance énergétique des bâtiments), et la qualification OPQTECC RGE (Organisme de qualification des économistes de la construction et des programmistes) ne sont pas encore présents sur la région.

76 stagiaires professionnels de la maîtrise d'œuvre formés à FEEbat depuis la mise en place en 2012.

#### Nombre d'entreprises RGE à la fin du T1 2015 en Limousin

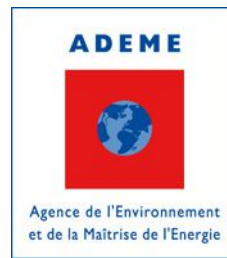
Unité : nombre d'entreprises - Sources : ICERT, Certivea, OPQTECC, OPQIBI



ADAPTATION

# AVEC LE CONCOURS...

des membres de la CERC :



et des membres du GIE Réseau des CERC :



CELLULE ECONOMIQUE DU LIMOUSIN BTP

tél. : 05 55 11 21 50 | fax : 09 70 06 82 20 | e-mail : cellule.eco.limousin.btp@orange.fr  
site internet : [www.cerc-actu.com](http://www.cerc-actu.com) (pages Limousin)

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art.L122-4) et constitue une contre façon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. L122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à la quelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L122-10 à L122-12 du même Code, relatives à la reproduction, par reprographie.